

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2011

---

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)  
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° I - 410

présenté par  
M. Garrigue

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant :**

Le m. de l'article 279 du code général des impôts est supprimé.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.